

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 63 - 05/26

Le 18 MAI 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE LOUIS STEPHAN
DU 26 AU 29 MAI 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Louis Stéphan pour permettre la réalisation d'un branchement électrique au droit du n° 1,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue Louis Stéphan, du 26 au 29 mai 2026, de 08H00 à 18H00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise LE DU de CHATELAUDREN-PLOUAGAT, qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise LE DU.

Le Maire
Pour le maire et par délégation
L'adjoint au maire
Olivier PICART

